

---

**Date:** 12 juin 2020

**Addenda No:** 002

**Numéro de projet:** R.105793.008

**Les modifications suivantes du document de soumission entrent en vigueur immédiatement. Cet addenda fera partie des documents contractuels.**

---

## Dessins

### 1. ID Design D'Intérieur

1. Enlève dessin ID-01, ajoutez dessin ID-01.
2. Page ID-02:
  1. Ajoutez la note générale #36 à lire: « LE PLANCHER EN DESSOUS DE CE NIVEAU EST COMPLÈTEMENT OCCUPÉ ET A UN PLAFOND A BARRES EN TÉ TOUT AU LONG. LA HAUTEUR DES DALLES À DALLES EST SIMILAIRE À CET ÉTAGE. L'ACCÈS AU PLANCHER CI-DESSOUS DOIT ÊTRE APRÈS LES HEURES DE TRAVAIL ET L'ESPACE DOIT ÊTRE NETTOYÉ ET REMIS À L'OCCUPANT POUR LES HEURES DE TRAVAIL. »
  2. Ajoutez croquis ID-02-SK1.
3. Page ID-03 : enlève la note générale #12, ajoutez la note générale #12 : « REMPLACER TOUTES LES COMPOSANTES DE PLAFOND À BARRES EN TÉ OU TOUT LE CARRELAGE DE PLAFOND MANQUANT OU ENDOMMAGÉ ET CE, EN FONCTION DU BESOIN. LAISSER LE TOUT DANS UN ÉTAT RESSEMBLANT À DU NEUF. SUPPOSONS QUE 20% DE L'ESPACE TOTAL EST REQUIS. »
4. Page ID-04 : enlève LEGENDE DES FINITIONS DE PLANCHER, ajoutez LEGENDE DES FINITIONS DE PLANCHER de croquis ID-04-SK1 attaché.
5. Page ID-08, détail 19 : enlève la note « OUVRAGE DE SUBSTRAT EN BOIS PLEIN ET COTÉ COMME OFFRANT UNE RÉSISTANCE AU FEU ET DE 19 mm D'ÉPAISSEUR, AVEC DES SECTIONS EN LATTES DE BOIS PAR DESSUS ET CE, À 19 mm. À ATTACHER EN SE SERVANT DE DISPOSITIFS DE FIXATION ET DE COLLE LE LONG DES SECTIONS EN LATTES. SE REPORTER À L'IMAGE AFIN DE RETROUVER LA PORTÉE DES OUVRAGES DE CONCEPTION. », ajoutez la note « OUVRAGE DE SUBSTRAT EN BOIS PLEIN DE 19 mm D'ÉPAISSEUR, AVEC DES SECTIONS EN LATTES DE BOIS PAR DESSUS ET CE, À 19 mm. À ATTACHER EN SE SERVANT DE

---

DISPOSITIFS DE FIXATION ET DE COLLE LE LONG DES SECTIONS EN LATTES. SE REPORTER À L'IMAGE AFIN DE RETROUVER LA PORTÉE DES OUVRAGES DE CONCEPTION. »

2. E - ÉLECTRIQUE

1. E6 Installation de Télécommunication Au-Dessus du Plafond – Nouveaux Travaux

1. Enlève le dessin E6, ajoutez le dessin E6/R1

**Devis**

1. Section 09 72 16 – Revêtement Muraux en Tissu Enduit de Vinyle

1. Enlève l'article 1.1 EXIGENCES CONNEXES au complet.

2. Section 10 22 13 – Cloisons Grillagées

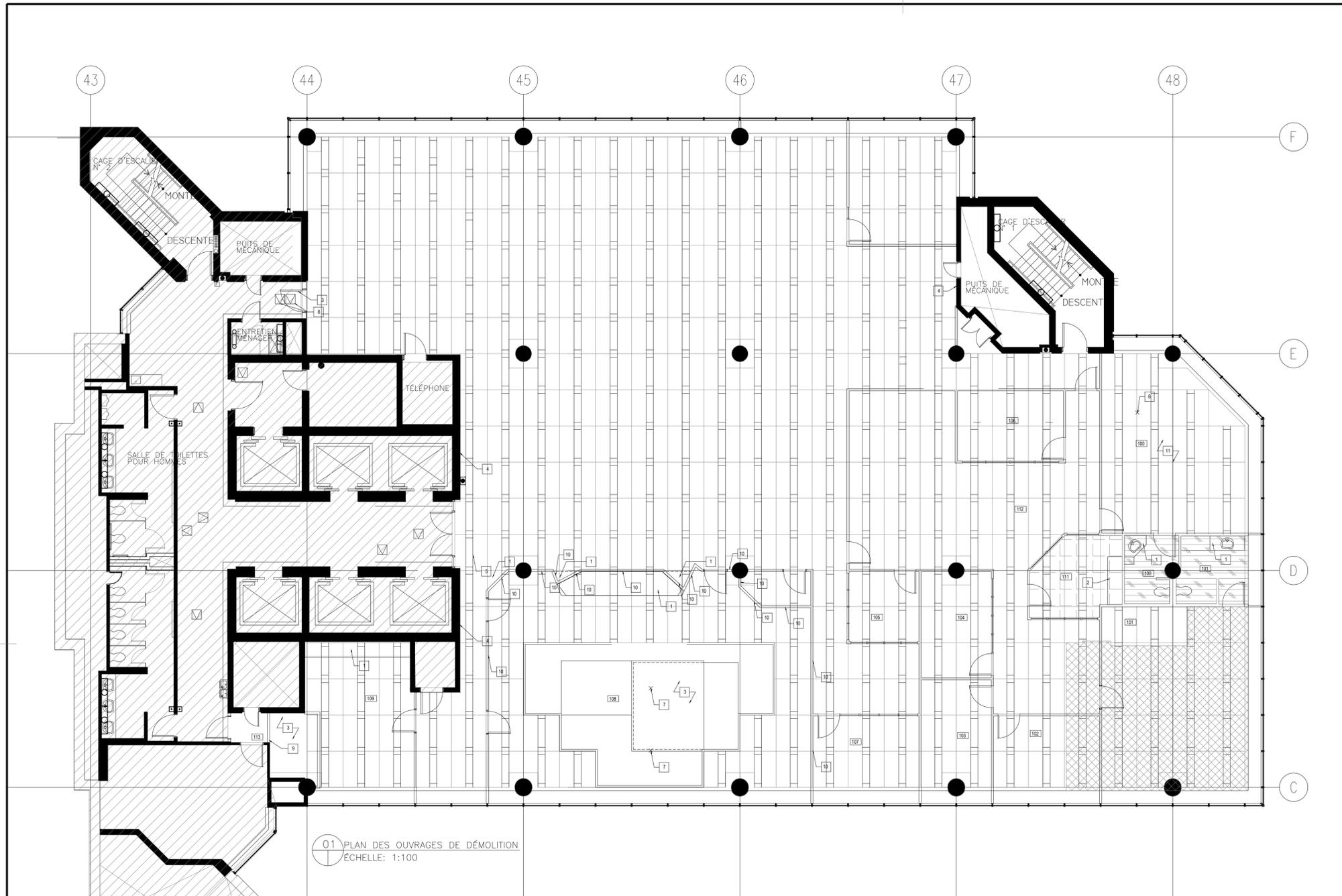
1. Enlève l'article 2.1.1, ajoutez l'article 2.1.1 à lire « .1 Grillage : »

3. Section 26 05 05 - Démolition Sélective de L'installation Électrique

1. Enlève l'article 1.2 – EXIGENCES CONNEXES au complet.

---

**Fin des instructions**

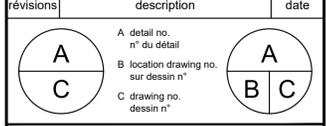


LÉGENDE DES OUVRAGES DE DÉMOLITION	
SYMBOLE	DESCRIPTION
	DEMOURIR LA CLOISON EXISTANTE.
	CONSERVER LA CLOISON EXISTANTE.
	À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, CONSERVER LA PORTE EXISTANTE.
	ENLEVER LA PORTE EXISTANTE ET S'EN DÉBARRASSER.
	ZONE DE REVÊTEMENT DE SOL À CARRELAGE VINYLIQUE COMPOSÉ À DEMOURIR.
	ZONE DE REVÊTEMENT DE SOL EN CARRELAGE ET DE PLINTHES À DEMOURIR.
	ZONE DE REVÊTEMENT DE SOL EN TAPIS MOQUETTE À DEMOURIR AU COMPLET ET C.E., Y COMPRIS L'ÈLEVEMENT DE TOUS LES PRODUITS RÉSIDUELS SUR LA DALLE.

- REPRÉSENTATION D'UN COMPTEUR EN OUVRAGE D'ÉBÉNISTERIE À DEMOURIR, Y COMPRIS LEVER ET C.E. AUX ENDROITS PERTINENTS.
- REPRÉSENTATION D'OUVRAGES DE COMPTEURS D'ÉBÉNISTERIE À DEMOURIR, Y COMPRIS LE COMPTEUR, LE LEVER ET LES ÉTAGES DU HAUT.
- REPRÉSENTATION D'UN PLAFOND EN GYPSE, À DEMOURIR.
- REPRÉSENTATION DE PANNEAUX MURAUX EN GYPSE ET (OU) EN MATÉRIAU PC30 ET EMPLOI D'UN SURFACE, À ENLEVER DE LA SURFACE EN BÉTON.
- REPRÉSENTATION DE PORTES VITRÉES, À CONSERVER, À RECOUVRIR ET À PROTÉGER ET C.E. TOUT AU LONG DES OUVRAGES DE DÉMOLITION.
- REPRÉSENTATION D'UN MONUMENT EXISTANT AU PLANCHER ET À CONSERVER.
- REPRÉSENTATION DE TROUS FORÉS ET EXISTANTS DANS DES NOYAUX D'OUVRAGES, À REMPLIR ET C.E. APRES LEUR OBTENTION. COTE DE RÉSISTANCE AU FEU DE DEUX (2) HEURES.
- CONSERVER LES PANNEAUX EXISTANTS D'ACCÈS, À PROTÉGER TOUT AU LONG DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET C.E. EN FONCTION DU BESOIN.
- CETTE ZONE SE DEVRA D'ÊTRE GARDÉE À L'ÉTAT ACCESSIBLE ET C.E. TOUT AU LONG DE LA CONSTRUCTION, CONSERVER LE MUR EXISTANT ET PRÉVOIR LES PAUSAGES REQUIS TOUT AU LONG DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET C.E. EN TENANT COMPTE DES BESOINS PERTINENTS. LA COTE DE RÉSISTANCE AU FEU DU MUR DE PAUSAGE SE DEVRA D'ÊTRE D'UNE (1) HEURE.
- REPRÉSENTATION DE CLOISONS EXISTANTES ET À MONTANTS DOUBLES.
- REPRÉSENTATION D'UNE ZONE DE PLAFOND PLUS BASSE, S'OT ENTRE ±25 mm ET ±50 mm. ICI, CETTE ZONE PEUT ÊTRE RENDE, JUSQU'À LA LIMITE DU LOCAL.

Contractor to verify all dimensions & conditions on site and immediately notify the engineer of all discrepancies.  
 L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et conditions sur place et faire part à l'ingénieur de toute contradiction.

révisions	description	date
8	ADDENDA 002	20200612
7	ADDENDA 001	20200603
6	DOCUMENT DE SOUMISSION R1	20200416
4	DOCUMENT DE SOUMISSION	20200401
3	RÉVUE À 100%	20200316
2	RÉVUE À 99%	20200224
1	RÉVUE À 66%	20200206



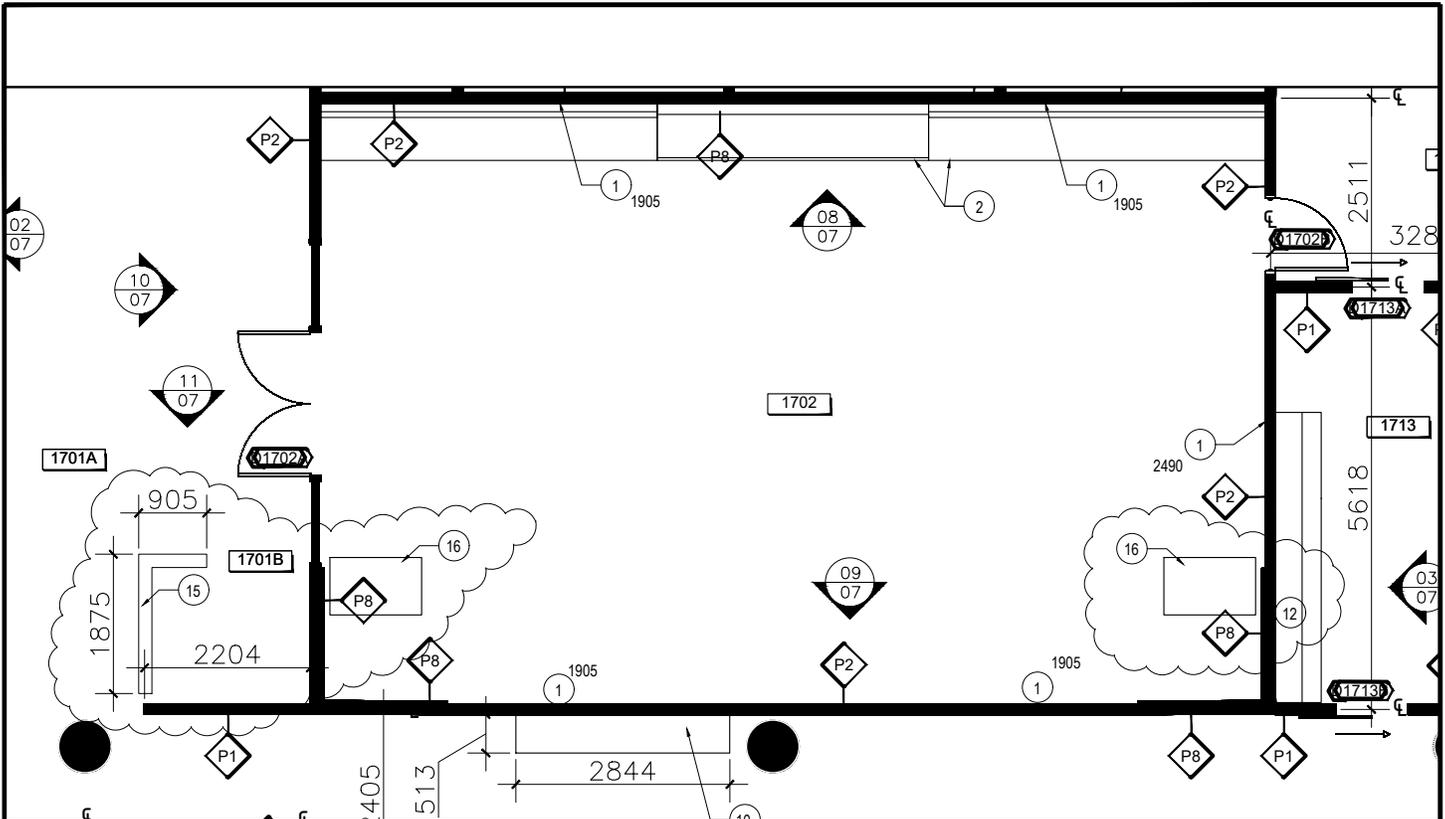
RCN - QUÉBEC  
 RÉAMÉNAGEMENT  
 EN MILIEU DE  
 TRAVAIL GC

PLAN DES OUVRAGES DE DÉMOLITION

Designed By	4té Inc.	Conçu par	
Date		(aaaa/mm/jj)	
Drawn By	AD	Dessiné par	
Date		(aaaa/mm/jj)	
Reviewed By	TH	Examiné par	
Date		(aaaa/mm/jj)	
Approved By		Approuvé par	
Date		(aaaa/mm/jj)	
Tender		Soumission	
Project Manager	EVA LEFEBRE Administrateur de projets		
Project no.		N° du projet	
	R.105793.008		
Drawing no.		N° du dessin	
	ID-01		

- NOTES - OUVRAGES DE DÉMOLITION**
- LE BÂTIMENT DEMEURERA OCCUPÉ ET EN SERVICE TOUT AU LONG DES PRÉSENTS TRAVAUX. MAINTENIR DES PASSAGES DÉGAGÉS ET SÉCURITAIRES EN LES ESPACES PUBLICS POUR LES OCCUPANTS À TOUT MOMENT.
  - ENTREPRENDRE LES OUVRAGES DE DÉMOLITION DE SORTIE À CAUSER LE MOINS DE DÉRANGEMENT POSSIBLE AU CLIENT AINSI QU'À L'EMPLACEMENT DES ZONES OCCUPÉES ET ADJACENTES.
  - MONTÉ ET ENTRETIEN DES CLOISONS ÉTANCHES À LA POUSSIÈRE ET C.E. EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES, POUR AINSI EMPÊCHER LA DISPERSION DE LA POUSSIÈRE, DE GAZ ET DE FUMÉES À D'AUTRES PARTIES DU BÂTIMENT. UNE FOIS LES TRAVAUX TERMINÉS, ENLEVER LES CLOISONS ET REMETTRE LES SURFACES À NEUF, EN S'ASSURANT DE LES ASSORTIR AUX SURFACES ADJACENTES.
  - CÉSSER LES OPÉRATIONS ET AVERIR IMMÉDIATEMENT L'EXPERT-CONSEIL. À LA RENCONTRE DES MATÉRIEAUX CACHÉS SUR LE SITE OU SI L'ON S'OCCUPONE DE LES RECONSTRUIRE, DE L'AMIANTE, DES BPC (BYPHÉNOLS POLYCHLORÉS) OU DE LA MOISSISSURE.
  - LES DOCUMENTS DU CONTRAT NE DÉFINISSENT PAS LES PRODUITS NI LES NORMES DE QUALITÉ D'EXÉCUTION QUI EXISTENT ET (OU) QUI SAVERENT APPLICABLES DANS LA CONSTRUCTION ACTUELLE. L'ENTREPRENEUR SE DEVRA DÉTERMINER LES PRODUITS EN RÉALISANT LES INSPECTIONS REQUIS, EN OUTRE, IL SE DEVRA RÉALISER LES ESSAIS ET QUALITÉS D'EXÉCUTION NECESSAIRES ET C.E. PAR LE TEMPS DE TRAVAUX EXISTANTS COMME TRAVAUX DE BASE OU COMME ÉCHANTILLONS DE COMPARAISON.
  - AUX FINS DE REMONTAGE, ENLEVER, ENTREPOSER ET PROTÉGER LES MATÉRIEAUX ET PIÈCES D'ÉQUIPEMENT NECESSAIRES À LA RÉALISATION DES OUVRAGES DE DÉMOLITION.
  - ENLEVER CE QUI SUIT ET LES REMETTRE AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE ET C.E. COMME SUIT :
    - ENSEIGNES ET PANNEAUX INDICATEURS APPARTENANT AUX LOCALITAIRES(S).
    - LE REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE S'OCCUPERA DE L'ENTREPOSAGE DE CES ARTICLES.
  - AU DÉBUT DE LA CONSTRUCTION, L'ON SE DEVRA ENLEVER TOUS LES RECOUVREMENTS DE FENÊTRES ET C.E., Y COMPRIS LES STORES ET LES TOILES.
  - ENLEVER LES CLOISONS EN GYPSE ET LES CLOISONS DÉMONTABLES, Y COMPRIS TOUT LE CÂBLAGE DISSIMULÉ DE COURANT ET DE TRANSMISSION DE DONNÉES ET C.E. SELON LES INDICATIONS. RÉPARER LE QUADRILLAGE DE PLAFOND, RAPÉCHER ET RÉPARER TOUTES LES SURFACES ADJACENTES ET À PARTIR DESQUELLES AURONT ÉTÉ ENLEVÉS DES MURS. S'ASSURER QUE LES TRAVAUX DE RÉPARATION SOIENT INVISIBLES DANS LES ASSEMBLAGES DÉFINITIFS.
  - ENLEVER LE TAPIS MOQUETTE ET LES FINS MURAUX AUX ENDROITS À PARTIR DESQUELS LES MURS DE CORRIDORS EXISTANTS AURONT ÉTÉ DÉMÔLIS. PRÉPARER LES SURFACES À LA RÉCEPTION DES NOUVEAUX FINS INDICQUÉS.
  - ENLEVER LE MATÉRIEAUX DE FINITION EXISTANT AU PLANCHER ET C.E. À L'INTÉRIEUR DE TOUTES LES ZONES INDICQUÉES. DÉPOUILLER ET GRATTER LES COLLES LATENTES DES FINS ANTERIEURS.
  - RÉALISER TOUS LES TRAVAUX DE RAPÉCHAGE, DE PROLONGEMENT ET (OU) DE RÉPARATION DES SURFACES EXISTANTES ET C.E. EN SE SERVANT DE PRODUITS, DE FINS ET DE TYPES DE CONSTRUCTION S'ASSORTISSANT À CE QUI EXISTE ET CONFORMES AUX EXIGENCES, POUR AINSI ASSURER LA PRODUCTION DE TRAVAUX COMPLETS, CONSISTANTS ET IDENTIQUES AUX EXISTANTS.
  - ENTREPRENDRE LES OUVRAGES DE DÉMOLITION DE SORTIE À MINIMISER TOUT DÉRANGEMENT EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION ET L'EXPLOITATION NORMALES DU BÂTIMENT. PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR EMPÊCHER LA DISPERSION DE BRUIT ET DE POUSSIÈRE JUSQU'À DES LOCALS ADJACENTS ET OCCUPÉS ET C.E. À L'APPROBATION DE L'EXPERT-CONSEIL.
  - COORDONNER LES ACTIVITÉS AVEC LE LOCATAIRE ET OBTENIR LES APPROBATIONS NECESSAIRES ET ÉCRITES DES AUTORITÉS COMPÉTENTES ET C.E. EN RAPPORT AVEC LES ACTIVITÉS DE DÉMOLITION SPÉCIALES ET QUI POURRIENT DÉRANGER LES OCCUPANTS.
  - RÉPARER TOUT OUVRAGE DE DÉMOLITION RÉALISÉ AU DELA DE CE QUI EST REQUIS ET C.E. SANS QUE LA CHOSE N'ENTRAÎNE DE DÉBOURSE ADDITIONNELS DE LA PART DU CLIENT.
  - LAISSER LES SURFACES CONSTITUANT LES SUBSTRATS DANS UN ÉTAT LISSE ET SAN ET CONVÉNANT À LA RÉCEPTION DES NOUVEAUX FINS PERTINENTS.

- AU COURS DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX, DÉBARRASSER QUOTIDIENNEMENT LE CHANTIER DES MATÉRIEAUX DÉMÔLIS.
- ENLEVER LES FINS DE PLANCHER EXISTANTS ET C.E. À L'INTÉRIEUR DES ZONES INDICQUÉES. TOUTES LES ZONES NON INDICQUÉES REPRÉSENTENT DES CARREAUX EN TAPIS-MOQUETTE EXISTANTS ET À ENLEVER.
- AUX ENDROITS À PARTIR DESQUELS DES FINS DE PLANCHER EXISTANTS SE DOIVENT D'ÊTRE ENLEVÉS, NETTOYER ET PRÉPARER LES SURFACES DE SOUS-PLANCHER EXISTANTES ET C.E. EN LES METTANT DE NIVEAU ET EN LES LISSANT, POUR AINSI LES RENDRE À L'ÉTAT PRÊT POUR LA RÉCEPTION DE NOUVEAUX FINS. TENIR COMPTE DE LA PRÉPARATION ADEQUATE DE CES SURFACES, POUR AINSI S'ASSURER D'UNE INSTALLATION DE REVÊTEMENT DE SOL COMPLÈTE ET EN TOUT POINT SATISFAISANTE.
- RAPÉCHER TOUTES LES PORTIONS ENDOMMAGÉES OU DÉTÉRIORÉES DU SOUS-PLANCHER ET C.E. EN SE SERVANT DE COULIS OU D'UN PRODUIT DE REMPLISSAGE AU BÉTON AU LATEX ET À CAPACITÉ D'AUTO-NIVELLEMENT ET C.E. SELON LA PORTÉE DES DOMMAGES. REMPLIR ET METTRE DE NIVEAU LA DALLE DE SOUS-PLANCHER. L'INTENTION N'EST PAS DE NIVELER TOUS LE PLANCHER. SEULEMENT LES ZONES À DOMMAGES IMPORTANTS DOIVENT ÊTRE RÉPARÉES. RÉPARATION SUPPLÉMENTAIRE REQUISE POUR LE PLANCHER EN BÉTON EXPOSÉ.
- ENLEVER MÉCANIQUEMENT TOUTES LES COLLES EXISTANTES DES SURFACES DESTINÉES À LA RÉCEPTION DE NOUVEAUX FINS. NE SERA PAS TOLÉRÉ L'EMPLOI DE PRODUITS DE DÉPOUILLEMENT À BASE DE SOLVANTS.
- REMPLENER TOUTE MEMBRURE DE SUSPENSION À BARRES EN TÊ ET À L'ÉTAT ENDOMMAGÉ ET C.E. À L'APPROBATION DE L'EXPERT-CONSEIL.
- ENLEVER DES MURS DU BÂTIMENT DE BASE TOUTS LES FINS MURAUX APPLIQUÉS ET C.E. EXCEPTION FAITE DE CE QUI CORRESPOND À DES SURFACES PEINTES. PRÉPARER LES MURS À LA RÉCEPTION DES NOUVEAUX FINS PRÉSCRITS.
- RAPÉCHER TOUTES LES SURFACES ENDOMMAGÉES ET C.E. AUX ENDROITS À PARTIR DESQUELS SE DOIVENT D'ÊTRE ENLEVÉS DES LUMINAIRES, DES RACCORDS ET DE L'APPAREILLAGE DU OU DES LOCALITAIRES(S).
- SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ AFIN DE RETROUVER LES EXIGENCES ADDITIONNELLES EN RAPPORT AVEC LES OUVRAGES DE DÉMOLITION.
- AUX ENDROITS À PARTIR DESQUELS SE DOIVENT D'ÊTRE DÉMÔLIS DES PLAFONDS EXISTANTS ET À BARRES EN TÊ. ENLEVER LES LUMINAIRES FLUORESCENTS ET EXISTANTS AINSI QUE LES BARRES EN TÊ ET C.E. À DES FINS DE RÉUTILISATION. REMETTRE AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE TOUTS LES MATÉRIEAUX NON UTILISÉS; EN OUTRE, L'ON SE DEVRA DE LES ENTREPOSER À L'INTÉRIEUR DES LOCALS PRÉSCRITS.
- À L'INTÉRIEUR DU PLÉNUM DU PLAFOND, IL EXISTE CERTAINES CHICANES À COULOMBAGE EN ACIER ET À REVÊTEMENT MURAL EN GYPSE ET À PARTIR DESQUELLES CHICANES IL N'Y A AUCUN MUR EN DESSOUS. ICI, L'ON SE DEVRA DE SOUS-ENTENDRE LE BESOIN D'ÈLEVEMENT DE 7620 mm D'OUVRAGES DE DÉMOLITION.
- ENLEVER TOUTES LES CHICANES EXISTANTES EN GYPSE ET AU DESSUS DU PLAFOND. ENLEVER LES OUVRAGES D'OSSATURE CONNEXES.
- SE PROCURER TOUTS LES PERIMS, TOUTES LES INSPECTIONS ET TOUTS LES AUTRES ARTICLES DU GENRE ET REQUIS POUR RÉALISER LES TRAVAUX DE LA PRÉSENTE SECTION ET ASSUMER LES CÔTÉS D'ORTITION DE CES PERIMS, ETC.
- ENLEVER TOUT LE CARRELAGE DE PLAFOND ET S'EN DÉBARRASSER, GARDER EN PLACE LE MOTIF DE QUADRILLAGE DE PLAFOND.
- TOUTS LES MURS À DEMOURIR SONT DES DALLES SOUS LE PLAFOND AVEC UN MURET CI-DESSUS. SE RÉFÉRER AUX NOTES POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA CONSTRUCTION MURALE EXISTANTE.
- LA PORTÉE COMPLÈTE DES TRAVAUX DE DÉMOLITION EST PAR L'ENTREPRENEUR.

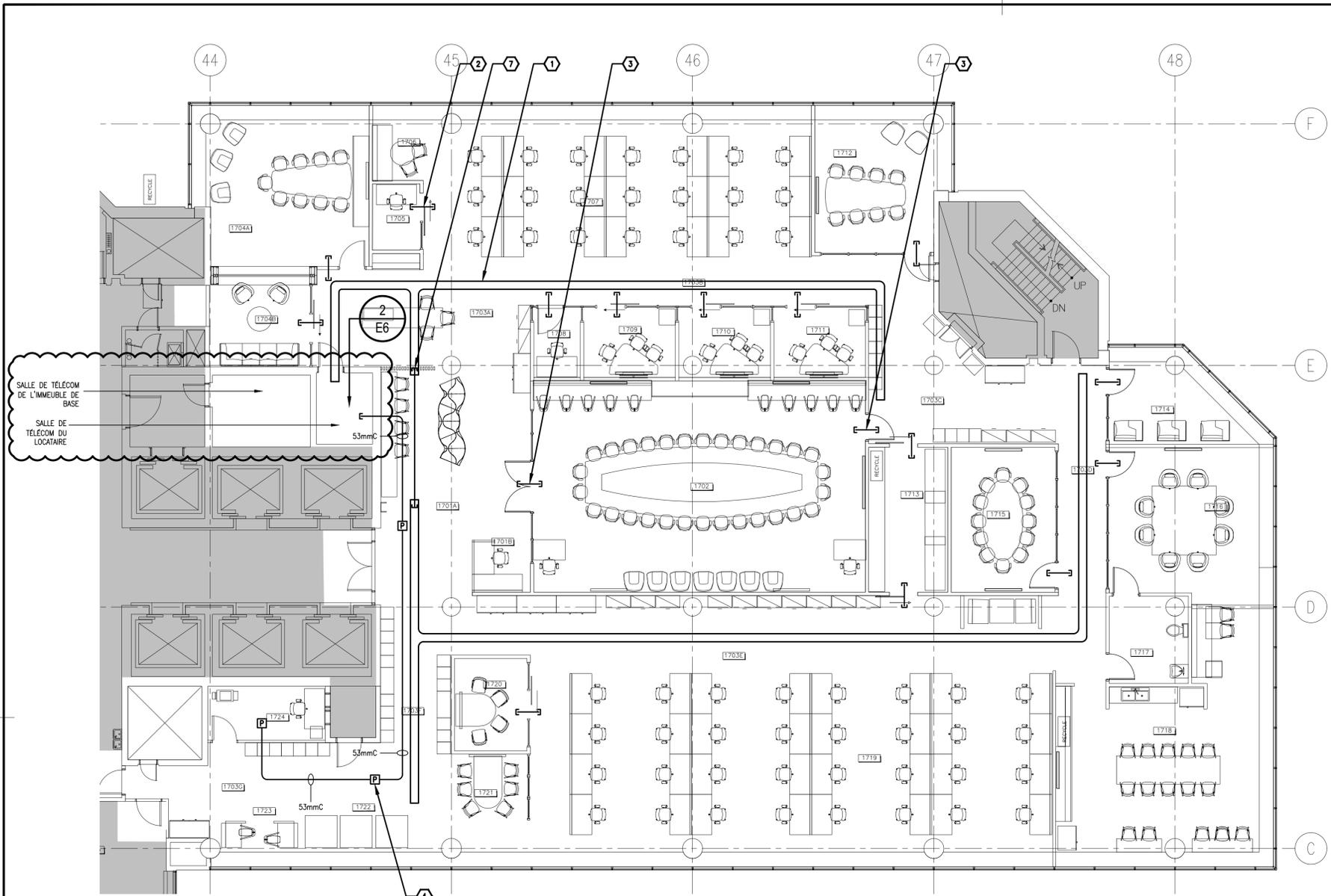


- 15 MOULIERIE AUTOPORTANTE AU BUREAU DE RÉCEPTION ENVIRONNANT (BUREAU DE RÉCEPTION À FOURNIR PAR LE VENDEUR DE MEUBLES). VOIR DÉTAILS.
- 16 BUREAU PERSONNALISÉ RÉGLABLE EN HAUTEUR DE FABRICATION, VOIR DÉTAILS. FOURNIR UNE BASE DE BUREAU RÉGLABLE EN HAUTEUR EN FINI MÉTALLIQUE REVÊTU DE POUDRE NOIRE.

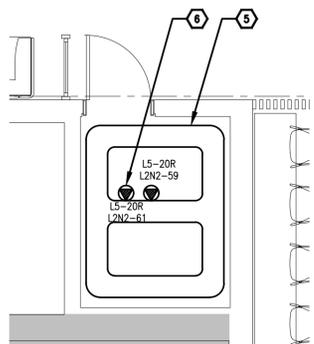
project <b>RCN - QUÉBEC</b> <b>RÉAMÉNAGEMENT EN</b> <b>MILIEU DE TRAVAIL GC</b>	projet Conçu par AD Date 2020-06-12 (yyyy/mm/dd) Dessiné par AD Date 2020-06-12 (yyyy/mm/dd)	Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et services gouvernementaux Canada
drawing <b>ID-02</b> <b>PLAN DES FINITIONS</b> <b>DE PLANCHER</b>	dessin Approuvé par Approved By Date (yyyy/mm/dd) Soumission Tender Project Manager Administrateur de projets	Project no. <b>R.105793.008</b>	No. du projet
		Drawing no. <b>ID-02-SK1</b>	No. du dessin

LÉGENDE DES FINITIONS DE PLANCHER	
SYMBOLE	DESCRIPTION
	TAPIS-MOQUETTE DE SURFACE GÉNÉRALE Format : 305 mm sur 914 mm Style : Motif en chevrons; se reporter au plan. Couleur n° : De couleur gris multi-teint, avec des filons décoratifs brillants; à motif linéaire droit. Plinthe murale : Plinthe souple, de 114 mm de hauteur et de couleur noire.
	TAPIS-MOQUETTE D'ACCENTUATION Format : 305 mm sur 914 mm Style : Ashlar Couleur n° : De couleur gris multi-teint et à motif linéaire droit. *Aigler le fini et le tapis-moquette d'identification CPT1. Plinthe murale : Plinthe souple, de 114 mm de hauteur et de couleur noire.
	PLANCHER EN BÉTON POLI Format : Sans objet Style : Poli Couleur n° : Sans objet Plinthe murale : Plinthe souple, de 114 mm de hauteur et de couleur noire.
	CARRELAGE DE SURFACE GÉNÉRALE Format : 229 mm sur 1 499 mm Style : À fil de bois Couleur n° : Chêne foncé Plinthe murale : Plinthe souple, de 114 mm de hauteur et de couleur noire.
	CARRELAGE DE PLANCHER Format : 305 mm sur 610 mm Style : Texture de béton léger Couleur n° : Ouvrage ressemblant à du béton Plinthe murale : Aucune Montage : Ashlar
	PLINTHE SOUPLE Format : 114 mm de hauteur sur 9,5 mm d'épaisseur Style : Plinthe rectiligne et épaisse, profil de forme rectangulaire à 45 degrés chanfrein Couleur n° : Noir
	LISIÈRE DE TRANSITION Format : En fonction de la transition Style : Sans objet Couleur n° : Gris foncé

project <b>RCN - QUÉBEC</b> <b>RÉAMÉNAGEMENT EN</b> <b>MILIEU DE TRAVAIL GC</b>	projet Designed By AD Date 2020-06-12 Drawn By AD Date 2020-06-12 Reviewed By Date Approved By Date Tender Project Manager	Conçu par Dessiné par Examiné par	Public Works and Government Services Canada Travaux publics et services gouvernementaux Canada	
		Date (yyyy/mm/dd)		Project no. No. du projet <b>R.105793.008</b>
		Date (yyyy/mm/dd)		Drawing no. No. du dessin <b>ID-04SK1</b>
drawing <b>ID-04</b> <b>PLAN DES FINITIONS</b> <b>DE PLANCHER</b>	dessin	Approved By Soumission Administrateur de projets		



1 INSTALLATIONS DE TÉLÉCOMMUNICATION AU-DESSUS DU PLAFOND - NOUVEAUX TRAVAUX  
E6 1:100



1 DÉTAIL DE LA SALLE DE TÉLÉCOM DU LOCATAIRE  
E6 1:50

**NOTES GÉNÉRALES**

- TOUS LES CONDUITS EXISTANTS ET NOUVEAUX DANS LA ZONE DE TRAVAIL DOIVENT ÊTRE CORRECTEMENT SUPPORTÉS À LA STRUCTURE DU BÂTIMENT.
- L'EMPLACEMENT EXACT ET LA HAUTEUR DE MONTAGE DE TOUTES LES PRISES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉES AVEC LES DESSINS D'ARCHITECTE D'INTÉRIEUR AVANT L'INSTALLATION. SE REPORTER AUX DESSINS ARCHITECTURAUX POUR LES EXIGENCES DE MENSURE, MEUBLES, ÉCRANS ET COMPOSANTS AV.
- FOURNIR DE NOUVELLES NOMENCLATURES DE TABLEAUX ÉLECTRIQUE MISES À JOUR ET TAPES À LA FIN DU PROJET.

**NOTES DU DESSIN**

- FOURNIR UN NOUVEAU CHEMIN DE CÂBLE DE 300mm X 100mm DE TYPE PANIER DANS L'ESPACE DU PLAFOND DE LA ZONE DE BUREAUX OUVERTS COMME INDIQUÉ COMPLET AVEC TOUTES LES ACCESSOIRES ET MATÉRIEL REQUIS. FOURNIER UN CÂBLE DE MISE À TERRE DANS LE CHEMIN. FOURNIER UNE TRAVERSE DE RECROUPEMENT À TOUTES LES PÉNÉTRATIONS. SE REPORTER AUX DÉTAILS DE CHEMIN DE CÂBLE AU DESSIN E8.
- DÉTAIL TYPIQUE:**  
FOURNIR UN (1) MANCHON DE 27mm TEL QU'INDIQUÉ DANS TOUTS LES ESPACES CLOS. ALÈSES ET MUNIS D'UNE RÉDUCTION À CHAQUE EXTRÉMITÉ. COORDONNER L'EMPLACEMENT EXACT AU CHANTIER. FOURNIER UNE TRAVERSE DE RECROUPEMENT À TOUTES LES PÉNÉTRATIONS.
- FOURNIR UN (1) MANCHON DE 53mm TEL QU'INDIQUÉ DANS LA SALLE DE RÉUNION. ALÈSES ET MUNIS D'UNE RÉDUCTION À CHAQUE EXTRÉMITÉ. COORDONNER L'EMPLACEMENT EXACT AU CHANTIER. FOURNIER UNE TRAVERSE DE RECROUPEMENT À TOUTES LES PÉNÉTRATIONS.
- DÉTAIL TYPIQUE:**  
FOURNIR UNE NOUVELLE BOÎTE DE TIRAGE DE 155mm X 155mm X 78mm AU-DESSUS DE L'ESPACE DU PLAFOND TEL QU'INDIQUÉ. SE REPORTER AUX DEVIS DE COMMUNICATIONS SUR CE DESSIN.
- FOURNIR UN NOUVEAU CHEMIN DE CÂBLE DE 305mm X 100mm DE TYPE ÉCHELLE TEL INDIQUÉ COMPLET AVEC TOUTES LES ACCESSOIRES ET MATÉRIEL REQUIS. INSTALLER LE CHEMIN DE CÂBLE À 2259mm AU-DESSUS DU PLANCHER FINI. FOURNIER UN CÂBLE DE MISE À TERRE DANS LE CHEMIN. SE REPORTER AUX DÉTAILS DE CHEMIN DE CÂBLE AU DESSIN E8.
- DÉTAIL TYPIQUE:**  
FOURNIR DE NOUVELLES PRISES ÉLECTRIQUES DÉDIÉES, TYPE TEL QU'INDIQUÉ. INSTALLER LES PRISES SUR LE CÔTÉ DU CHEMIN DE CÂBLE. COORDONNER L'EMPLACEMENT EXACT AU CHANTIER AVEC LE REPRESENTANT DU MINISTÈRE.
- FOURNIR TROIS (3) CONDUITS VIDES AVEC DES CORDONS DE TIRAGE POUR INTERCONNECTER LE NOUVEAU CHEMIN DE CÂBLE DANS L'ESPACE.

**NOTES DE COMMUNICATION**

- 1. CONDUITS:**
  - TOUS LES CHEMINS DE TÉLÉCOMMUNICATION DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS AU MOYEN DE CONDUITS DE CÂBLAGE INDIVIDUEL DE LA PRISE DE TÉLÉCOMMUNICATION AU SYSTÈME DE CHEMINS DE CÂBLES OU À LA SALLE DE TÉLÉCOMMUNICATION APPLICABLE (ST ET STP). L'UTILISATION DE CROCHETS EN J EST PERMISE ET CEUX-CI DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS CONFORMÉMENT AUX CODES ET AUX NORMES.
  - TOUS LES CONDUITS ET TOUTES LES BOÎTES DE TIRAGE DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS CONFORMÉMENT À LA PARTIE 1 DU CCE, À LA NORME TIA-569-COMMERCIAL BUILDING STANDARD FOR TELECOMMUNICATIONS PATHWAYS AND SPACES ET AUX CODES DU BÂTIMENT APPLICABLES. LES CONDUITS DOIVENT ÊTRE FIXÉS SOLIDEMENT ET AVOIR UN SOUTIEN ADEQUAT POUR RÉSISTER AUX TENSIONS DE TIRAGE.
  - LE RAYON INTÉRIEUR DES COUDES DU CONDUIT NE DOIT PAS ÊTRE INFÉRIEUR À SIX FOIS LE DIAMÈTRE INTÉRIEUR DU CONDUIT POUR LES CONDUITS DE MOINS DE 50 MM DE DIAMÈTRE ET À DIX FOIS LE DIAMÈTRE INTÉRIEUR POUR LES CONDUITS DE 50 MM ET PLUS DE DIAMÈTRE.
  - TOUS LES CONDUITS DE ZONE DOIVENT ÊTRE IDENTIFIÉS ET ÉTIQUETÉS À CHAQUE EXTRÉMITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES TIA-606 ET TIA-569. DES ÉTIQUETTES DOIVENT INDIQUER LE DÉBUT ET LA FIN DES CHEMINS DE CONDUITS. LES BOÎTES DE TIRAGE DOIVENT PORTER UNE ÉTIQUETTE SUR LA FACE EXTÉRIEURE APPARENTE.
  - TOUS LES CONDUITS DOIVENT AVOIR POUR POINT DE DÉPART LES PANNEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DANS LES ST, LE SYSTÈME DE CHEMIN DE CÂBLES ET LA BOÎTE DE TIRAGE, ET Y ÊTRE PHYSIQUEMENT RACCORDES.
  - TOUTES LES PIÈCES MÉTALLIQUES DU SYSTÈME DE SUPPORT DE DISTRIBUTION DES CÂBLES DOIVENT ÊTRE LIÉES MÉCANIQUEMENT ENTRE ELLES, Y COMPRIS AUX POINTS DE TRANSITION (C-A-D. CHEMIN DE CÂBLES ET CONDUIT DE DISTRIBUTION NON RACCORDE MÉCANIQUEMENT) AU MOYEN D'UN FIL DE MISE À LA TERRE EN CUIRE MULTIFILIN CANÉ, VERT, DE CALIBRE 6 AWG. LES COMPOSANTS MÉTALLIQUES DU SYSTÈME DE DISTRIBUTION DE CÂBLES DOIVENT ÊTRE MIS À LA MASSE ENTRE EUX DANS LA ST ET LES ST, PUIS MIS À LA TERRE SUR LEUR BARRE OMNIBUS DE MISE À LA TERRE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS.
  - TOUS LES RACCORDES, CONNECTEURS ET ACCOUPLEMENTS DOIVENT ÊTRE EN ACIER.
  - TOUS LES CONDUITS/MANCHONS QUI PÉNÈTRENT DANS LA ST DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UNE BAGUE DE MISE À LA TERRE APPROUVÉE COMPRENANT UNE PATTE DE MISE À LA TERRE, ET DES DISPOSITIFS DOIVENT ÊTRE LIÉS MÉCANIQUEMENT ENTRE EUX (DE PRÉFÉRENCE UNE PIÈCE CONTINUE). L'ENSEMBLE DOIT ÊTRE RELIÉ À LA MISE À LA TERRE APPROUVÉE DE L'IMMEUBLE AU MOYEN D'UN FIL DE CALIBRE 6 AWG CONNECTÉ À LA BARRE OMNIBUS DE MISE À LA TERRE.
  - TOUS LES CONDUITS ENTRANT OU SORTANT PAR LE PLAFOND OU LES MURS DE LA ST DOIVENT SAILLIR DANS LA PIÈCE DE 25 À 50 MM OU TEL QUE DÉSIGNÉ PAR LE RESPONSABLE DE LA CONCEPTION DE SPC.
  - LES MANCHONS DE COLONNES MONTANTES SITUÉS DANS LES ST DOIVENT SAILLIR DU PLANCHER DE 50 À 75 MM AU-DESSUS DU PLANCHER FINI.
  - TOUS LES CHEMINS DE CONDUITS DOIVENT SUIVRE LES LIGNES DU QUADRILLAGE DE L'IMMEUBLE ET, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, ÊTRE DISSIMULÉS.
  - TOUS LES CONDUITS DOIVENT ÊTRE DES CONDUITS MÉTALLIQUES À PAROI MINCE, ALÈSES ET MUNIS D'UNE RÉDUCTION À CHAQUE EXTRÉMITÉ ET AVOIR UNE LIAISON DE MASSE AVEC LE SYSTÈME DE DISTRIBUTION. LES CONDUITS DE PVC RIGIDE OU LES CONDUITS MÉTALLIQUES FLEXIBLES SONT ACCEPTABLES DANS CERTAINES SITUATIONS.
  - À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, TOUTS LES CHEMINS DE CONDUITS DOIVENT MESURER AU PLUS 30 M DE LONGUEUR ET COMPORTER UN MAXIMUM DE DEUX COUDES DE 90 DEGRÉS ENTRE LES POINTS DE TIRAGE.
  - UNE BOÎTE DE TIRAGE DOIT ÊTRE PLACÉE DANS LES CHEMINS DE CONDUITS SI LA SOMME DES COUDES DÉPASSE 180 DEGRÉS, SI LA LONGUEUR TOTALE DU CHEMIN SUPÉRIEURE À 30 M OU S'IL Y A UN COUDE INVERSE DANS LE CHEMIN.
  - LES BOÎTES DE TIRAGE DOIVENT ÊTRE EN ACIER D'ÉPAISSEUR NORMALISÉE ET AVOIR UN FINI ANTIROUILLE. L'EMPLACEMENT ET LES DIMENSIONS DE TOUTES LES BOÎTES DE TIRAGE DOIVENT ÊTRE CONFORMES À CE QUI EST INDIQUÉ SUR LA SOUMISSION DE CONCEPTION.
  - DANS TOUTS LES CAS, LES BOÎTES DE TIRAGE DOIVENT ÊTRE POSÉES DANS UN CHEMIN DROIT DE CONDUIT ET NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉES AU LIEU D'UN COUDE. LES EXTRÉMITÉS CORRESPONDANTES DU CONDUIT DOIVENT ÊTRE ALIGNÉES L'UNE PAR RAPPORT À L'AUTRE. IL EST INTERDIT D'UTILISER DES RACCORDES DE CONDUIT À LA PLACE DE BOÎTES DE TIRAGE OU DE COUDES.
  - LES BOÎTES DE TIRAGE DOIVENT ÊTRE INSTALLÉES À UNE HAUTEUR RAISONNABLE, DANS UN ENDROIT EXPOSÉ ET DE FAÇON À NE PAS ENTRAVER L'ACCÈS POUR L'INSTALLATION DES CÂBLES. ELLES NE DOIVENT PAS ÊTRE PLACÉES DANS UN FAUX PLAFOND FIXE, SAUF SI ELLES SE TROUVENT IMMÉDIATEMENT AU-DESSUS D'UN PANNEAU D'ACCÈS CONVENABLEMENT MARQUÉ ET ARTICULÉ. APOSER DES DÉCALCOMANIES SUR L'OSSATURE EN T DU PLAFOND OU SUR UN CARREAU, INDIQUANT L'EMPLACEMENT DE LA BOÎTE DE TIRAGE OU DU BOÎTIER D'ÉPAISSEUR. POUR PLUS DE DÉTAILS, S'ADRESSER AU RESPONSABLE DE LA CONCEPTION.
  - LE DIAMÈTRE (INTÉRIEUR) MINIMUM DES CONDUITS MÉTALLIQUES ENTRE LA ST ET LA PRISE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DESERVIE EST DE 27 MM.
  - LA DISTANCE HORIZONTALE MAXIMALE EST DE 90 MÈTRES. IL S'AGIT DE LA LONGUEUR MAXIMALE DU CÂBLE RELIANT UN DISPOSITIF DE TERMINAISON MÉCANIQUE DE LA STP ET DES ST À UNE PRISE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS. SI LA DISTANCE HORIZONTALE DÉPASSE 90 M, AJOUTER DES SALLES, AU BESOIN.
  - LES CONDUITS, LES CHEMINS DE CÂBLES ET LES CANALISATIONS DE CÂBLES NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉS À PLUS DE 40 % DE LEUR CAPACITÉ.
  - UN FIL OU UN RUBAN DE TIRAGE DOIT ÊTRE INSTALLÉ DANS TOUTS LES CONDUITS.
  - LE SYSTÈME DE CONDUITS DE PRISES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DOIT ÊTRE ÉTIQUETÉ EN VERT.
  - NE PLACER LES BOÎTES DE TIRAGE QUE DANS DES ENDROITS FACILES D'ACCÈS.
  - THE TELECOMMUNICATION OUTLET CONDUIT SYSTEM SHALL BE LABELLED GREEN.
  - UTILISATION DE RACCORDES DE TYPE C ou de RACCORDES COUDES N'EST PAS PERMISE.
  - LES CONDUITS ABOUTISSANT AU VOISINAGE D'UN SYSTÈME DE CHEMINS DE CÂBLES DOIVENT ÊTRE RACCORDES À UNE DISTANCE D'AU MOINS 100 MM ET D'AU MOINS 150 MM AU-DESSUS DU CHEMIN DE CÂBLES. LES CHEMINS DE CONDUITS NE DOIVENT PAS PASSER DANS LA PAROI DU SYSTÈME DE CHEMIN DE CÂBLES. LES EXTRÉMITÉS DE CONDUIT DOIVENT ÊTRE CONNECTÉES AU CHEMIN DE CÂBLES. L'INSTALLATEUR DOIT VEILLER À FIXER SOLIDEMENT LE CÂBLE DE LIAISON DE MASSE DU CÔTÉ EXTÉRIEUR DU CHEMIN DE CÂBLES.
- 2. BAC À PANIER MÉTALLIQUE:**
  - LE BAC À PANIER MÉTALLIQUE DOIT ÊTRE ÉGAL OU SUPÉRIEUR À CE QUE PRÉVOIENT LES SPÉCIFICATIONS RELATIVES AU PANIER MÉTALLIQUE ET DOIT ÊTRE INSTALLÉ CONFORMÉMENT AUX CODES DU BÂTIMENT NATIONAUX ET LOCAUX, AUX NORMES DU CCE ET DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DE NORMALISATION (CSA).
  - LE BAC À PANIER MÉTALLIQUE DOIT ÊTRE EN ACIER ROND D'AU MOINS 5 MM DE DIAMÈTRE. LES FILS DOIVENT ÊTRE SOUDÉS AUX INTERSECTIONS POUR FORMER UN MOTIF DE QUADRILLAGE, ET LE BAC DOIT ÊTRE EN U AVEC DES PAROIS LATÉRALES DE MÊME HAUTEUR.
  - LE BAC À PANIER MÉTALLIQUE DOIT ÊTRE INSTALLÉ DANS LE PLÉNUM DU PLAFOND ET UTILISÉ POUR LA DISTRIBUTION DU CÂBLAGE. LES ZONES DE PLAFOND INACCESSIBLES COMME CELLES QUI SE TROUVENT AU-DESSUS DES CARREAUX DE PLAFOND FIXES OU DES PANNEAUX DE SYSTÈME NE DOIVENT PAS ÊTRE UTILISÉES COMME PANNEAUX DE DISTRIBUTION. LES BACS À PANIER MÉTALLIQUE DOIVENT ÊTRE DISPOSÉS DE MANIÈRE À CONVENIR À LEUR APPLICATION. RIEN NE DOIT FAIRE SAILLIE, PÉNÉTRER OU PASSER DANS LE PANIER. ILS DOIVENT ÉGALEMENT ÊTRE ACCESSIBLES POUR PERMETTRE D'APPORTER DES CHANGEMENTS AUTANT AU CHEMIN DE CÂBLES QU'AU RÉSEAU DE CÂBLAGE.
  - LES SUPPORTS POUR CHEMINS DE CÂBLES DOIVENT CONVENIR À LA CHARGE ET AUX EXIGENCES RELATIVES AU SUPPORT RECOMMANDÉES DANS LA PARTIE 1 DU CCE, POUR LA CATÉGORIE QUI S'APPLIQUE. UN SUPPORT DOIT ÊTRE PLACÉ AU MAXIMUM À 610 MM DE CHAQUE CÔTÉ DE TOUTE CONNEXION À UN RACCORDEUR.
  - L'INTÉRIEUR DES CHEMINS DE CÂBLES DOIT ÊTRE EXEMPT D'ÉBARBURES, DE BORDS COUPANTS ET DE SAILLIES QUI POURRAIENT ENDOMMAGER L'ISOLANT DE CÂBLE.
  - N'UTILISER QUE LES OUTILS D'INSTALLATION RECOMMANDÉS PAR LE FABRICANT POUR FABRIQUER SUR PLACE LES INTERSECTIONS DES BACS À PANIER ET LES CHANGEMENTS D'ÉLEVATION. UTILISER DES COUPE-BOULONS À MOUVEMENT LATÉRAL AVEC UNE TÊTE DESAÏÉE POUR COUPER LE BAC À PANIER. UTILISER UN OUTIL À CANTIER POUR INCLINER LES EXTRÉMITÉS DES SECTIONS COUPÉES VERS LE BAC À 90° AFIN DE FACILITER L'INSTALLATION INSTANTANÉE AVEC DES SUPPORTS APPROUVÉS. LES ACCESSOIRES DU FABRICANT ET LES RACCORDES COMME LES RONDELLES DE SUPPORT ET LES TROUSSES D'ÉPISURE DOIVENT ÊTRE UTILISÉS POUR L'INSTALLATION DU BAC À PANIER MÉTALLIQUE.
  - LES BACS À PANIER MÉTALLIQUE DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS À UNE DISTANCE D'AU MOINS 300 MM DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE FLUORESCENTS ET DOIVENT CRISER LES CÂBLES D'ALIMENTATION À ANGLES DROITS. DANS LA MESURE DU POSSIBLE, MÉNAGER UN DÉGAGEMENT PLACÉES D'AU MOINS 300 MM AU-DESSUS DU CHEMIN DE CÂBLES. NE PAS LASSER D'AUTRES COMPOSANTS DE BÂTIMENT TELS QUE LES CONDUITS DE CLIMATISATION RESTREINDRE L'ACCÈS AUX CHEMINS DE CÂBLES.
  - LE BAC À PANIER MÉTALLIQUE DOIT ÊTRE SUPPORTÉ À TOUTS LES 1 500 MM OU MOINS EN CONFORMITÉ À LA NORME TIA-569-D. LES SUPPORTS PEUVENT ÊTRE SITUÉS DIRECTEMENT SOUS LES ÉPISURES OU LES INTERSECTIONS SI LES DIRECTIVES D'INSTALLATION DU FABRICANT LE RECOMMANDENT. SI LES SUPPORTS NE SONT PAS SITUÉS SOUS LES ÉPISURES OU LES INTERSECTIONS, LE BAC À PANIER DOIT ÊTRE SUPPORTÉ DANS UN RAYON DE 610 MM DES DEUX CÔTÉS DE CHAQUE ÉPISURE OU INTERSECTION. SUPPORTER LE BAC À PANIER DES DEUX CÔTÉS DE CHAQUE CHANGEMENT D'ÉLEVATION. FIXER LE BAC À PANIER MÉTALLIQUE À CHAQUE SUPPORT AVEC AU MOINS UNE ATTACHE. SUIVRE LES PRATIQUES RECOMMANDÉES PAR LES FABRICANTS EN MATIÈRE D'ASSEMBLAGE, D'ÉPISURE ET DE FORMATION D'INTERSECTIONS.
  - LE BAC À PANIER DOIT ÊTRE CONNECTÉ À LA BARRE OMNIBUS DE MISE À LA TERRE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (TOB) À L'AIDE D'UNE PATTE DE MISE À LA TERRE APPROUVÉE SUR LE BAC À PANIER ET D'UN FIL DE MISE À LA TERRE DE CALIBRE 6 OU SELON LES RECOMMANDATIONS DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE. VÉRIFIER LES ATTACHES AUX ÉPISURES ET AUX INTERSECTIONS ENTRE LES SECTIONS INDIVIDUELLES DU BAC À PANIER ET LES SUPPORTS. LE CHEMIN DE CÂBLES DOIT ÊTRE CONTINU ÉLECTRIQUEMENT PAR LIAISON ET ÊTRE FIXÉ À LA BARRE TOB.
- 3. SORTIES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS:**
  - LES BOÎTES DE SORTIE DOIVENT ÊTRE DE 100 MM X 100 MM X 54 MM ET ÊTRE MUNIES D'UN SUPPORT SIMPLE. DANS LA MESURE DU POSSIBLE, LA FACE DU SUPPORT SIMPLE DOIT ÊTRE INSTALLÉE DE NIVEAU AVEC LA PAROI.
  - LES BOÎTES DE SORTIE DOIVENT ÊTRE INSTALLÉES AUX ENDROITS APPROUVÉS ET PRÉCISÉS PAR LE RESPONSABLE DE LA CONCEPTION DU GROUPE CIRCUIT DE SPC. LES BOÎTES DE SORTIE DOIVENT ÊTRE INSTALLÉES À UNE HAUTEUR DE 300 MM AU-DESSUS DU PLANCHER FINI OU À LA MÊME HAUTEUR QUE LES PRISES ÉLECTRIQUES DOUBLES ADJACENTES ET À MOINS DE 300 MM DE CES DERNIÈRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE SUR LES PLANS.
  - LES CONDUITS DOIVENT PÉNÉTRER DANS LES BOÎTES DE SORTIE PAR LE DESSUS OU LE DESSOUS DE LA BOÎTE. NE PAS ADOSER LES BOÎTES DE SORTIE.
  - LE SUPPORT SIMPLE OU LES PLAQUES D'ADAPTION SURELEVÉES NE DOIVENT PAS RÉDUIRE LA TAILLE DE LA SORTIE DE MANIÈRE À ENTRAVER L'AJOUT ULTÉRIEUR DE DEUX SORTIES SUPPLÉMENTAIRES.
  - LE RESPONSABLE DE LA GESTION DES CONTRATS PEUT CHANGER, SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES, L'EMPLACEMENT DES SORTIES POURVU QUE LA DISTANCE SOIT INFÉRIÈRE À 3 M ET QU'UN AVIS SOIT DONNÉ DANS UN DÉLAI RAISONNABLE AVANT L'INSTALLATION.
  - SI LES MURS SONT RECOUVERTS DE CLOISONS SÈCHES OU D'UN AUTRE MATÉRIEL DE CONSTRUCTION, LES BOÎTES DE SORTIE DOIVENT ÊTRE INSTALLÉES DE NIVEAU AVEC LA SURFACE EXTÉRIEURE DES MURS UNE FOIS CEUX-CI RECOUVERTS.
- 4. BOÎTES DE TIRAGE:**
  - LES BOÎTES DE TIRAGE DOIVENT ÊTRE FAITES D'ACIER D'UN CALIBRE MINIMAL DE 16 ET PORTER UN FINI ANTIROUILLE. AU LIEU D'UNE COURBURE, LES EXTRÉMITÉS CORRESPONDANTES DES CONDUITS DOIVENT ÊTRE ALIGNÉES LES UNES AUX AUTRES.
  - LORSQUE L'ESPACE LE PERMET, LE DIMENSIONNEMENT DE LA BOÎTE DE TIRAGE DOIT ÊTRE CONFORME AUX NORMES DE L'INDUSTRIE OU APPROUVÉ PAR LE RESPONSABLE DE LA CONCEPTION DU GROUPE CIRCUIT DE SPC.

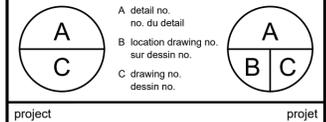
**Canada**  
Public Works and Government Services Canada / Travaux publics et services gouvernementaux Canada

**Goodkey Weedmark Consulting Engineers**

GOODKEY WEEDMARK & ASSOCIATES LIMITED  
1688 Woodward Dr. Ottawa, Ontario Canada K2C 3R8  
613 727-5111 Voice / 613 727-5115 Fax / www.gwael.com Web

Contractor to verify all dimensions & conditions on site and immediately notify the engineer of all discrepancies.  
L'entrepreneur doit vérifier toutes les dimensions et conditions sur le site et aviser immédiatement l'ingénieur de toute divergence.

revisions	description	date
6	ADDENDA 002	2020-06-12
5	DOCUMENT DE SOUMISSION R1	2020-04-16
4	DOCUMENT DE SOUMISSION	2020-04-01
3	REVUE À 100%	2020-03-13
2	REVUE À 99%	2020-02-24
1	REVUE À 66%	2020-02-06



**RCN QUÉBEC - RÉAMÉNAGEMENT EN MILIEU DE TRAVAIL GC**

drawing / dessin  
**INSTALLATIONS DE TÉLÉCOMMUNICATION AU-DESSUS DU PLAFOND - NOUVEAUX TRAVAUX**

Date	AG	Conçu par	(yyyy/mm/dd)
JAN. 2020			
Date	AG	Dessiné par	(yyyy/mm/dd)
JAN. 2020			
Date	RB	Examiné par	(yyyy/mm/dd)
JAN. 2020			
Date	RB	Approuvé par	(yyyy/mm/dd)
JAN. 2020			
Date	RB	Soumission	(yyyy/mm/dd)
JAN. 2020			
Project Manager / Administrateur de projets		EVA LEFEBRE	
Project no. / No. du projet		R.105793.008	
Drawing no. / No. du dessin		E6/R1	